



Objet : Travaux de séparation des eaux glycolées et des réseaux d'assainissement des aires de dégivrage
SE1 et SE3

En vigueur : Du 07 août 2023 au 13 octobre 2023

Lieu : Aéroport de Paris Charles de Gaulle (LFPG)

ACTIVITÉ

Travaux de séparation des réseaux glycolées et des réseaux d'assainissement des aires de dégivrage SE1 et SE3

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 07 août 2023 à 03h00 au 13 octobre 2023 à 03h00

ORGANISME GESTIONNAIRE

Aéroport de Paris CDG (LFPG)

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Préambule

Des travaux de séparation des eaux glycolées et des réseaux d'assainissement imposent la fermeture des aires de dégivrage SE1 et SE3, ainsi que des voies associées à ces installations

Description

Les travaux de séparation des eaux glycolées et des réseaux d'assainissement des aires de dégivrage SE1 et SE3 se dérouleront conformément au plan détaillé en Annexe 1 :

Fermeture H24 des aires SE1 et SE3

Fermeture H24 des voies suivantes :

- R entre les voies RP11 et RP13 exclues, voies RT12 et RP12 incluses
- R entre les voies RP13 et RP15 exclues, voies RT14 et RP14 incluses
- P de la voie RP13 exclue à la voie RP15 incluse

NOTA BENE : Tout changement des dates initiales sera confirmé par NOTAM

ANNEXE 1

